

BOULANGERIE PARISIENNE, Hanoï
rue Paul-Bert,
puis 112, rue Jules-Ferry

Conrad BECKER

Marié à Blanche Moulet (divorcés en 1901). Dont :
— Louise Ernestine (Nancy, 5 nov. 1884), mariée le 22 déc. 1904
avec Toussaint-Marius Imbert,
— Angèle-Augustine (Nancy, 25 août 1887-Hanoï, 10 mai 1919),
mariée en 1905 avec Marius-Louis Bertrand, puis, le 7 septembre 1912,
avec l'entrepreneur [Charles Chazeau](#) ;
— et François Marcel (Hanoï, 14 sept. 1896).

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juillet 1894)

Nous apprenons avec plaisir qu'une boulangerie, dirigée par un boulanger de profession, s'ouvrira ici dans les premiers jours du mois prochain. Nous pourrons donc bientôt manger des croissants et de la brioche à Hanoi.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juillet 1894)

La Boulangerie Parisienne ¹, rue Paul-Bert, vient d'être acquise par M. Becker, agent de notre police municipale.

M. Becker, qui est un ancien boulanger, quitte l'administration pour reprendre son ancien métier.

Il compte transformer incessamment le dit établissement, qui, pour être fidèle à son enseigne, livrera, dès que ses nouveaux fours seront terminés, des pains de ménage, de fantaisie, à thé, des petits pains au lait, des croissants et brioches, tout à fait il l'instar de Paris.

Nous souhaitons bonne chance à M. Becker

¹ Ex-Moreau & Mineur ?

CHRONIQUE LOCALE
HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 septembre 1894)

Hier matin sont partis par le régulier des Messageries fluviales, M. Fischer*, géomètre à Hanoï, et la petite Angèle Becker, fille du boulanger de la rue Paul-Bert, pour Haïphong où ils s'embarqueront pour Saïgon, afin de se faire soigner à l'institut antirabique.

Le chien de M. Fischer avait mordu, samedi dernier, la petite Becker au bras, M. Fischer voulant le corriger fut également mordu au bras. Rentré chez lui, et ayant trouvé singulière l'attitude que son chien avait depuis quelques jours, M. Fischer l'abattit d'un coup de revolver et donna l'ordre de l'enfouir. Puis, après plus mûres réflexions et se souvenant que, quelques jours auparavant, s'étant rendu en pousse-pousse au Grand-Bouddha, son chien, contrairement à ses habitudes, avait cherché querelle à tous les chiens qu'il rencontrait et en avait mordu un grand nombre, fit déterrer la bête et la fit soumettre à M. Lepinte, vétérinaire en chef, qui reconnut qu'il présentait les symptômes de la rage.

La Résidence supérieure prévenue, avec le plus louable empressement, mit immédiatement une chaloupe à la disposition de M. Fischer et de la petite Becker, et donnait des ordres pour que le *Chéribon* retardât son départ jusqu'à l'arrivée de la chaloupe. Mais, quelques heures après, la maison Denis frères ayant fait savoir que le départ du *Chéribon* était remis de 24 heures, M. le résident supérieur jugea, avec raison, que les malades auraient beaucoup plus de confort en se servant, pour atteindre Haïphong, du régulier de mardi matin qui les emmènerait à temps à l'affrété.

Tous nos vœux accompagnent M. Fischer et M^{lle} Becker, et nous espérons les voir bientôt de retour parmi nous, entièrement rétablis.

CHRONIQUE LOCALE
HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 octobre 1895)

Dimanche matin a eu lieu la vente volontaire des immeubles dépendant de la succession de M. Fellonneau.

.....
La maison sise rue Paul-Bert n° 69 a été adjugée à M. Becker pour 3.700 piastres.
.....

HANOÏ
Naissance
François Marcel Becker
Né le 14 septembre 1896
Fils de Conrad Becker, 39 ans, et de Blanche Moulet, 36 ans
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 septembre 1896)

C'est par erreur que nous avons annoncé, ainsi que plusieurs de nos confrères, que le jeune enfant de M. Becker, boulanger, était une fille.

Marcel (et non Marcelle) est un garçon qui a reçu aussi le deuxième prénom de François.

Voilà la brioche réparée.

HANOÏ
ÉLECTIONS MUNICIPALES
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 octobre 1896)

.....
D'autres candidatures sont mises en avant, parmi lesquelles celle de M. Becker, candidat boulangiste. qui fait beaucoup de bruit dans le monde.

Celui-là est sobre de paroles et ne promet pas à ses électeurs plus de beurre que de pain.

.....
NON ÉLU.

SYNDICAT DES PLANTEURS DU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1900)

AVIS DE DEMANDES DE CONCESSIONS

M. Conrad Becker, boulanger, domicilié à Hanoï, a demandé la concession provisoire d'un terrain domanial situé sur le territoire du village de Kinh-ha canton de Duong-nam, province de Hai-duong, d'une superficie d'environ 2 hectares 80 ares.

ACTES OFFICIELS
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juillet 1900)

Il est fait concession provisoire à M. Conrad Becker, boulanger, domicilié à Hanoï, d'un terrain domanial situé à Yên-Luu, sur le territoire du village de An-trung, province de Hai-duong.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mars 1901)

Dans son audience de mardi, 12 mars, le tribunal de 1^{re} instance de Hanoï a prononcé le divorce entre M^{me} et M. Becker, boulanger à Hanoï.

*
* * *

Grand émoi avant-hier soir en ville. On ne pouvait plus se procurer du pain. Nos soldats, retour des manœuvres, que ces exercices avaient mis en appétit, ont fait le vide complet chez nos boulangers. Et on dut s'arranger pour le mieux en allant quérir chez le voisin ou à l'hôtel.

LECORNEY

Annuaire général de l'Indochine française, 1901, p. 871 :
Boulangers : « Boulangerie Parisienne » Lecorney, rue Paul-Bert. — « Boulangerie du Centre », Camin, rue Paul-Bert. — « Boulangerie d'Aix » H. Géraud, rue Jules-Ferry.

Yves LE GUERN

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin, 4 avril 1902*)

M. Le Corney [Lecorney] quitte la boulangerie et Hanoï. Il retourne en France.
Sa succession sera prise par M. Le Guern, frère de madame Le Guern, la propriétaire bien connue de la rue Jules-Ferry.

AVIS
(*L'Avenir du Tonkin, 24 avril-1^{er} mai 1902*)

M. Le Guern, s'étant rendu acquéreur de la Boulangerie Parisienne sise rue Paul-Bert, entrera en possession de ce fonds de commerce le 1^{er} mai prochain.
Les créanciers de M. Lecorney sont priés de lui présenter toutes leurs factures, et les débiteurs sont invités à se libérer avant cette date.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin, 8 juillet 1904*)

Hier soir, vers 4 heures, passait rue Paul-Bert, un lourd camion, traîné par un fort et grand mulet noir.
Le chargement se composait de 55 barils de ciment. Au moment où cet attelage arrivait à la hauteur de la boulangerie Le Guern, le mulet s'emballa, le chargement fut projeté sur la chaussée, une des roues de devant de ce camion s'affaissa. Il n'y eut aucun accident de personne. Les barils de ciment ont été rechargés sur un autre véhicule.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin, 3 août 1904*)

Un cheval est mort du charbon dans l'écurie de M. Le Guern, boulanger. Cet animal a été enfoui au charnier.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1904)

Un mulet attelé à un camion, appartenant à M. Le Guern, boulanger rue Paul-Bert, et conduit par deux indigènes, s'est emballé devant le square Chavassieux et a été arrêté presque aussitôt en face de la maison Schneider, boulevard Henri-Rivière, par l'agent Le Guen.

Ce camion a failli renverser deux pousse-pousse particuliers qui étaient stationnés devant la maison Schneider.

Aucun accident de personne.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 novembre 1904)

Plainte a été déposée par : 1° M. Le Guern, boulanger rue Paul-Bert, contre son blanchisseur, en fuite, pour vol de linge à son préjudice

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 décembre 1904)

Emballement d'un cheval appartenant à M. Le Guern.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 février 1905)

Un procès verbal a été dressé à Mai-van-Thinh 29 ans, palefrenier au service de M. Le Guern, boulanger, rue Paul-Bert, pour rupture d'engagement.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mars 1905)

Nous apprenons le décès en France de madame veuve François Le Guern.
Nous prions la famille Le Guern d'agréer nos compliments de condoléances.

Hanoï
SOUSCRIPTION
FOUR LES VICTIMES DE COURRIÈRES ET LES AFFAMÉS DU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 avril 1906)

Le Guern boulanger 2 00
M^{me} Le Guern 2 00

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1912 p. 333)

LEGUERN

Boulangier
112, rue Jules-Ferry

M. LE GUERN, boulanger ;
M^{me} LE GUERN.
M^{me} J. LE GUERN

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1912 p. 363)

Rue Jules-Ferry, 112, Le Guern, boulangerie, et Mme.

Voleur et vagabond
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1912)

Nguyên-vao-Lap, 26 ans, sans profession, poursuivi pour vol au préjudice de M. Le Guern, et vagabondage, s'entend condamner à 6 mois de prison.

Hanoi
Tribunal civil
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1912)

Dans l'affaire Lefevert contre Le Guern. le tribunal n'ayant pas les éléments d'appréciation suffisants nomme expert M. Chazeau. M. Lefevert demande la démolition d'un mur qui touche à sa maison rue de la Citadelle, l'élagage de certains arbres, et 500 piastres de dommages-intérêts

Avis de vente
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juin 1914)

Dans le courant du mois, par devant M^e Locquet-Duquesne, il sera procédé, à Hanoi, à la vente du fonds de commerce de boulangerie dénommé Boulangerie Parisienne, sis 112, rue Jules-Ferry.

Pour tous renseignements avant la publication du cahier des charges s'adresser à la boulangerie.

ANNONCES LÉGALES

Étude de M^e Édouard LOCQUET-DUQUESNE

Greffier-notaire à Hanoï (Tonkin),
boulevard Carreau (Palais de Justice)
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 et 14 juin 1914)

Il sera procédé le mardi 16 juin 1914 à 9 heures du matin, par le ministère de M^e Édouard Locquet-Duquesne, greffier-notaire à Hanoï, commis à cet effet, dans son étude, boulevard Carreau (Palais de Justice), à la vente.

En un seul lot :

Du fonds de commerce de boulangerie exploité à Hanoï, rue Jules-Ferry, n^o 112, et connu sous la dénomination de « Boulangerie Parisienne » dépendant de la communauté Le Guern-Bardy et de la succession Le Guern.

Sur la requête de : madame Bardy, Jeanne Marie Georgette, veuve de M. Yves Le Guern, décédé ; la dite dame demeurant à Hanoï, agissant tant en nom personnel et comme commune au biens, qu'au nom et comme tutrice naturelle et légale de Jean Paul François Le Guern, son fils mineur ;

Et spécialement autorisée à cet effet aux termes d'une délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue sous la présidence de M. le juge président du tribunal civil de Hanoï, le vingt cinq mai 1914, homologuée par le jugement rendu par le Tribunal civil de 1^{re} instance de Hanoï, le vingt sept mai 1914 enregistré,

En présence de monsieur Le Guern Maxime, commerçant, demeurant à Hanoï, rue Jules-Ferry.

Agissant en qualité de subrogé tuteur dudit mineur Jean Paul François Le Guern, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue sous la présidence du juge président du tribunal civil de Hanoï, le 30 janvier 1914, enregistrée.

Désignation

Fonds de commerce de boulangerie et vins au détail (bouteilles et fûts seulement) exploité à Hanoï, rue Jules-Ferry, 112, et connu sous la dénomination de « Boulangerie PARISIENNE ».

Ce fonds de commerce mis en vente comprend :

1^o) La clientèle et l'achalandage y attachés ;

2^o) Le pas de porte et l'enseigne ;

3^o) Le matériel et le mobilier industriel servant à l'exploitation de ce fonds de commerce, tel qu'il est décrit en un état signé par les parties et resté annexé au cahier des charges.

4^o) Et les droits à un bail de 3, 6 ou 9 années renouvelable au gré du preneur de l'immeuble situé 112, rue Jules-Ferry, où s'exploite le fonds de commerce aux clauses et conditions stipulées dans le cahier des charges, et moyennant 375 francs de loyer mensuel, payables au taux du Trésor, entre les mains de M. Maxime Le Guern, susnommé, qualifié et domicilié.— L'immeuble donné à bail est situé rue Jules-Ferry, et se compose d'une maison à étage, le tout plus amplement décrit à un état des lieux et à un plan du dit immeuble, le tout annexé au cahier des charges.

Mise à prix dlx mille francs,

ci 10.000 fr. 00

La vente de ce fonds de commerce a été autorisée par jugement rendu par le tribunal civil de 1^{re} instance de Hanoï, en date du 27 mai 1914, enregistré.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé dans l'étude dudit de Me Édouard LOCQUET-DUQUESNE, greffier - notaire à Hanoï, où les amateurs pourront en prendre communication et avoir tous les renseignements relatifs à la vente.

Fait et signé par moi, greffier-notaire de la vente.

Hanoï, le 10 juin 1914.

E. Locquet-Duquesne

1 \$ 20 — Enregistré à Hanoï, le dix juin 1914,
F° 40. case 11.
Reçu : Une piastre 20 cents.
Signé: PUJOL.

M^{me} Jean-Louis FOURSAUD,
épouse d'un inspecteur, chef des approvisionnements de
la [Compagnie du Yunnan](#)

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juin 1914)

C'est le premier juillet que madame Foursaud prendra la direction de la Boulangerie parisienne 112, rue Jules-Ferry, récemment acquise par son mari de madame Y. Le Guern, obligée de rentrer en France, pour raisons de santé.

Nous leur souhaitons la bienvenue à Hanoï, bonne et prompte réussite dans leurs affaires.

Hanoï

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 50+64)

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 48+56)

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1918, p. 50)

FOURSAUD (J.-B.)
boulangerie Parisienne,
Boulangier. — Vins et spiritueux
112, rue Jules-Ferry

Hanoï

Le sou du blessé

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juin 1915)

Boulangerie Zenner	3,27
Boulangerie Foursaud	4,06
Boulangerie Camin	1,90

Suite :
1919-1920 : [Boulangeries réunies](#).